

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

### **Règlement numéro 1003-99-04**

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-99 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS AFIN DE NORMALISER LES POUVOIRS EN CAS D'URGENCE »**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec les Services juridiques et greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 octobre 2021



Me Pascalie Tanguay,  
Directrice des services juridiques et greffière